

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance Extraordinaire
du Mardi 17 Mai 2011
A 13 h 00– à LA ROCHE BERNARD

PROCES VERBAL

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) s'est réuni le 17 mai 2011, sur convocation exceptionnelle du Président Philippe BONNIN, en date du 11 mai 2011.

Cette convocation annonçait la décision du Président de mettre fin à son mandat de Président, mais également d'Administrateur, à effet du mardi 17 mai 2011, jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan (Pouvoir à Y. Année)
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan (Pouvoir à A. Guihard)
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique (Pouvoir à Y. Mahé)
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille et Vilaine (Pouvoir à J.F. Guérin)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V

.../...

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance Extraordinaire
du Mardi 17 Mai 2011
A 13 h 00– à LA ROCHE BERNARD

Le Président ouvre la séance et donne lecture d'une déclaration reproduite ci-après *in extenso*.
Il présente ensuite à l'assemblée sa démission de Président et d'Administrateur.

L'assemblée en prend acte.

Le Président demande qu'une copie de sa déclaration soit transmise aux Administrateurs ainsi qu'à l'ensemble des agents de l'établissement.

Les administrateurs proposent également que cette déclaration soit de la même manière transmise aux trois Présidents de Conseils Généraux d'Ille et Vilaine, de Loire Atlantique et du Morbihan.

Le Président approuve et quitte alors la séance.

Après son départ, un bref débat s'instaure sur la suite à donner à cette démission.

Conformément aux statuts de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine, et en particulier son article 8, l'élection d'un nouveau Président ne peut intervenir tant que l'assemblée n'est pas au complet, donc après désignation au cours de sa prochaine session par le Conseil Général d'Ille et Vilaine, d'un nouveau délégué à l'I.A.V.

Dans l'attente et conformément aux dispositions de l'article L-3122-2 du C.G.C.T. et de l'article 22 des statuts de l'Institution, le premier Vice-Président, Joseph BROHAN, est chargé d'expédier les affaires courantes.

Intervention du 17 Mai 2011 lors de la séance du Conseil d'Administration extraordinaire

Philippe Bonnin

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée le 9 mai dernier pour présider notre Institution. Malheureusement, de la part d'une minorité, cette confiance n'aura duré que le temps d'un jour. En effet, ma décision d'engager le recrutement d'un nouveau Directeur selon les procédures les plus transparentes et officielles semble n'avoir pas recueilli l'assentiment qu'il convenait.

Dans l'attente du choix et pour m'assurer de la bonne marche des services, j'ai décidé que le Directeur qui vous quittera le 30 juin 2011, puisse nous apporter son expertise après 18 années passées à la direction de l'Institution.

A raison de 2 journées hebdomadaires durant 3 mois tout au plus, il est apparu aux yeux de quelques sectaires et détracteurs politiques de la Direction et certainement de moi-même, que c'en était trop... Trop pour qu'ils organisent une manœuvre consistant à saisir des autorités départementales supposées me ramener sur le droit chemin, selon la formule communément usitée.

Pour présider depuis 1995 aux destinées d'une commune de 7500 habitants dont le budget est bien supérieur à celui de l'IAV et disposant de plus de 200 collaborateurs avec l'ensemble des établissements rattachés, j'ai quelques avis très éclairés sur ceux qui usent de ces méthodes.

Que ces personnes apprennent pour l'avenir que l'Institution interdépartementale dispose d'une autorité propre et que jusqu'à cette date, ses choix l'ont été certes sous la responsabilité de son Conseil d'Administration, mais aussi de son seul Président dans le cadre de ses prérogatives réglementaires. Le procédé employé est injuste, irresponsable et dégradant à mon encontre. J'en suis affecté et j'en ai tiré la décision qui s'impose.

Je tiens à rappeler que l'Institution, jusqu'à cette date, appartient à nos trois départements. Elle n'appartient pas à certaines portions du territoire. Pour l'avenir, j'invite chacun à faire preuve de plus d'intelligence, de clairvoyance, d'efficacité et d'honnêteté pour asseoir ses ambitions ; de sorte qu'elles se traduisent en un véritable projet pour le bassin de la Vilaine et ses affluents. Je rappelle que notre territoire hydrographique compte pas moins d'un million d'hectares et plus d'un million d'habitants sur 2 régions et 6 départements.

Chers collègues, durant ces 3 années de participation au Conseil d'Administration de l'EPTB Vilaine et de l'Association Française des EPTB en qualité de Vice Président, j'ai beaucoup appris. J'ai apprécié nombre de collègues et l'ensemble de nos collaborateurs, tous aussi compétents et disponibles. Je les salue et les remercie très sincèrement.

L'Institution est plus que jamais à la croisée des chemins ; des initiatives urgentes et vitales pour l'avenir de l'IAV-EPTB Vilaine sont éminemment attendues. Je vous souhaite de passer cette crise dans l'intérêt de tous et j'insiste, de tous ses salariés. De mon passage, je n'oublierai ceux qui ont tant donné par leur travail et leurs compétences pour l'Institution. Je regrette de n'avoir pu les saluer en d'autres circonstances plus chaleureuses et amicales.

Que ceux qui ont agi pour faire chuter mon éphémère présidence et au travers elle désavouer notre direction, sachent aussi en tirer les conséquences à l'instar de ma propre décision.

Je n'appartiens pas à cette catégorie de gens qui se bat pour occuper des fonctions sans présenter un projet. Force est de constater que mon projet n'a pas été entendu ; j'en tire les leçons.